

LE TRI :
RÈS VOUS,
EST NOUS



Rapport annuel
2018

Déchets

Traitement des déchets ménagers et assimilés



Le mot du Président

10 ans après, les effets néfastes de la crise de 2008 se font encore ressentir sur le **contexte économique et social, marqué par de fortes hausses de coûts et de taxes**. Pour le SYDED, l'année 2018 s'est caractérisée, dans l'ensemble, par une relative **stabilité des activités** avec, néanmoins, la préparation et le lancement de nouveaux projets.

Dans le domaine du **Traitement des déchets**, deux faits significatifs sont à retenir :

- La clôture du Programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage a permis de faire un bilan très positif des trois années, riches en actions menées sur tout le territoire avec divers acteurs et, en particulier, avec le réseau de référents communaux, créé à cette occasion. Les actions déclinées dans ce programme pourront se poursuivre dans les années à venir dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019 / 2025, établi fin 2018 en partenariat avec l'ensemble des collectivités adhérentes.
- La sélection au niveau national du dossier de candidature pour la reconstruction du centre de tri de Catus a débouché sur le lancement des travaux du plus gros projet mené à ce jour par le SYDED, avec une mise en service programmée fin 2019. Dans la perspective d'une hausse sans précédent de la fiscalité environnementale, ce nouvel outil innovant devra nous permettre de limiter la hausse de nos coûts de gestion des déchets, grâce à l'amélioration de nos performances.

Compte tenu de la montée en charge des partenariats extérieurs, une forte progression des tonnages a été enregistrée sur l'année, ce qui préfigure une année 2019 assez tendue pour les centres de tri.

Pour améliorer encore la qualité du tri des usagers, le thème principal de la communication a été consacré aux erreurs de tri les plus nuisibles pour la sécurité et le cadre de travail des agents de tri.

L'activité **Bois-énergie** a été marquée par la mise en service d'un réseau de chaleur à Capdenac-Gare et la reprise du réseau communal existant à Nuzéjols. En parallèle le travail d'optimisation du fonctionnement et de mise aux normes des réseaux de chaleur existants a été poursuivi, avec notamment les opérations de mise en place des équipements à débit variable et de filtration des rejets de fumées sur les chaufferies concernées.

En même temps, les études pour le projet de Figeac ont bien avancé, avec un objectif de démarrage des travaux début 2020 et une mise en service à l'automne 2021.

Dans l'attente de la réorganisation territoriale à venir suite à la loi NOTRe*, les activités **Eau Potable, Eaux Naturelles et Assainissement** sont stables.

Pour la production d'eau potable, des difficultés ont été à nouveau rencontrées sur la qualité, en lien avec certains épisodes pluvieux. Dans le même temps, un suivi spécifique des baignades très touristiques a été instauré afin de mieux appréhender les épisodes de dégradations estivales. Par ailleurs, les craintes sur les risques liés à l'épandage des boues issues des stations d'épuration perdurent et créent des tensions dans la recherche de débouchés.

Enfin, dans le prolongement de la démarche qualité entreprise depuis plusieurs années, l'ensemble du personnel s'est investi dans un travail minutieux de préparation de l'audit pour la triple certification "Qualité – Environnement – Santé au Travail", début 2019. L'obtention de ce véritable « label » représente une reconnaissance des efforts entrepris dans notre **recherche permanente d'amélioration et de satisfaction des besoins des usagers**.

Gérard MIQUEL

* Loi du 07/08/2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République.



SOMMAIRE

SYDED

Présentation du SYDED du Lot.....	4
Forme juridique	4
Compétences.....	4
Adhérents	4
Organisation	5
Moyens humains.....	6
Moyens matériels.....	7
Bilan financier global	8
Faits marquants.....	9

DÉCHETS

Vue d'ensemble.....	12
Bilan quantitatif global	12
Bilan quantitatif des collectivités membres du SYDED.....	13
Territoire "zéro déchet, zéro gaspillage".....	14
Mode de financement de la gestion des déchets	16
Tri des déchets recyclables et valorisation du verre.....	17
Mode de collecte.....	17
Démarche d'amélioration des collectes sélectives	17
Mode de traitement.....	18
Quantités apportées (Lot + hors département).....	19
Quantités recyclées (collectivités SYDED).....	20
Evolution des résultats (collectivités SYDED)	21
Bilan environnemental du recyclage.....	22
Projets.....	23
Bilan financier	23
Déchetteries, compostage des végétaux, valorisation du bois.....	24
Déchetteries.....	24
Compostage des végétaux.....	26
Valorisation du bois non traité	26
Localisation des équipements	27
Projets.....	27
Bilan financier	27
Traitement des déchets non valorisables	28
Mode de collecte.....	28
Quantités traitées.....	28
Mode de traitement.....	28
Evolution des quantités.....	30
Projets.....	30
Bilan financier	30

En savoir PLUS...

Actions de communication.....	32
Pour les scolaires	32
Pour le grand public.....	32
Pour des publics ciblés.....	33
Prévention des risques.....	34
Santé - Sécurité.....	34
Environnement	34

Pour ce rapport, les statistiques sont calculées d'après la population municipale INSEE 2018 : 179 864 habitants pour la totalité des collectivités adhérentes au SYDED.

Les tarifs sont calculés sur la population DGF 2017 : 209 033 habitants (prise en compte des résidences secondaires).

PRÉSENTATION DU SYDED DU LOT

FORME JURIDIQUE

■ UN SYNDICAT MIXTE OUVERT ET À LA CARTE

Le SYDED est un **organisme public**, administré par des élus : **chaque collectivité adhérente est représentée** au sein du SYDED par des élus locaux réunis en Comité Syndical. Il regroupe des communes, des groupements de communes (syndicats, communautés de communes), ainsi que le Département. Il gère 5 compétences distinctes. L'adhésion des collectivités est facultative.

■ UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC)

Les méthodes de gestion s'apparentent à celles des entreprises industrielles et commerciales :

- gestion du personnel selon le régime de droit privé,
- fonctionnement basé sur des activités de type industriel, avec une notion de productivité,
- comptabilité proche des entreprises privées.

■ UN MODE DE GESTION EN "RÉGIE DIRECTE"

Le SYDED assure lui-même, avec ses propres moyens humains et matériels, la gestion du service public.

COMPÉTENCES

- **Traitement des déchets ménagers et assimilés :**
 - Tri des déchets recyclables et valorisation du verre
 - Traitement des déchets non valorisables
 - Gestion d'un réseau de déchetteries, compostage des végétaux et valorisation du bois
- **Bois-énergie et développement des énergies renouvelables :**
 - Réalisation de réseaux de chaleur
 - Gestion des réseaux de chaleur
 - Développement des énergies renouvelables
- **Eau potable :**
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
 - Gestion des ressources en eau potable
 - Exploitation des équipements
- **Assainissement des eaux usées :**
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
 - Prise en charge du transport des boues et de leur traitement
 - Gestion du service et des équipements
- **Connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles :**
 - Suivi de la qualité des milieux aquatiques
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes

ADHÉRENTS

Les collectivités locales sont libres d'adhérer aux différentes compétences du SYDED, en fonction de leurs besoins sur leur territoire.

"DÉCHETS"	"BOIS-ÉNERGIE"	"EAU POTABLE"	"ASSAINISSEMENT"	"EAUX NATURELLES"
6 collectivités chargées de la collecte des déchets ménagers	15 collectivités pour la gestion de réseaux de chaleur	64 collectivités chargées de la gestion de l'eau potable	126 collectivités chargées de l'assainissement des eaux usées	24 collectivités chargées de la gestion des eaux naturelles
318 communes du Lot + 6 de l'Aveyron	15 réseaux	Adhérents : 31 MOE AMO, 36 DSP GSP, 5 prod°	Adhérents : 7 ANC, 119 AC, 90 Boues	2 réseaux de suivi 23 sites de baignade

179 864 habitants (pop. municipale INSEE 2018).
209 033 habitants (pop. DGF 2017 : population totale + résidences secondaires).

ORGANISATION

En tant que structure publique, le fonctionnement du SYDED est basé sur une organisation à 2 niveaux : le décisionnel et l'exécutif.

■ LE NIVEAU DÉCISIONNEL : LES ÉLUS

Chaque collectivité adhérente est représentée, au sein du SYDED, par des élus locaux réunis en Comité Syndical. C'est dans le cadre de cette assemblée délibérante que sont prises les décisions concernant la politique générale et la gestion des activités du SYDED. Ce comité élit le Président et les Vice-présidents.

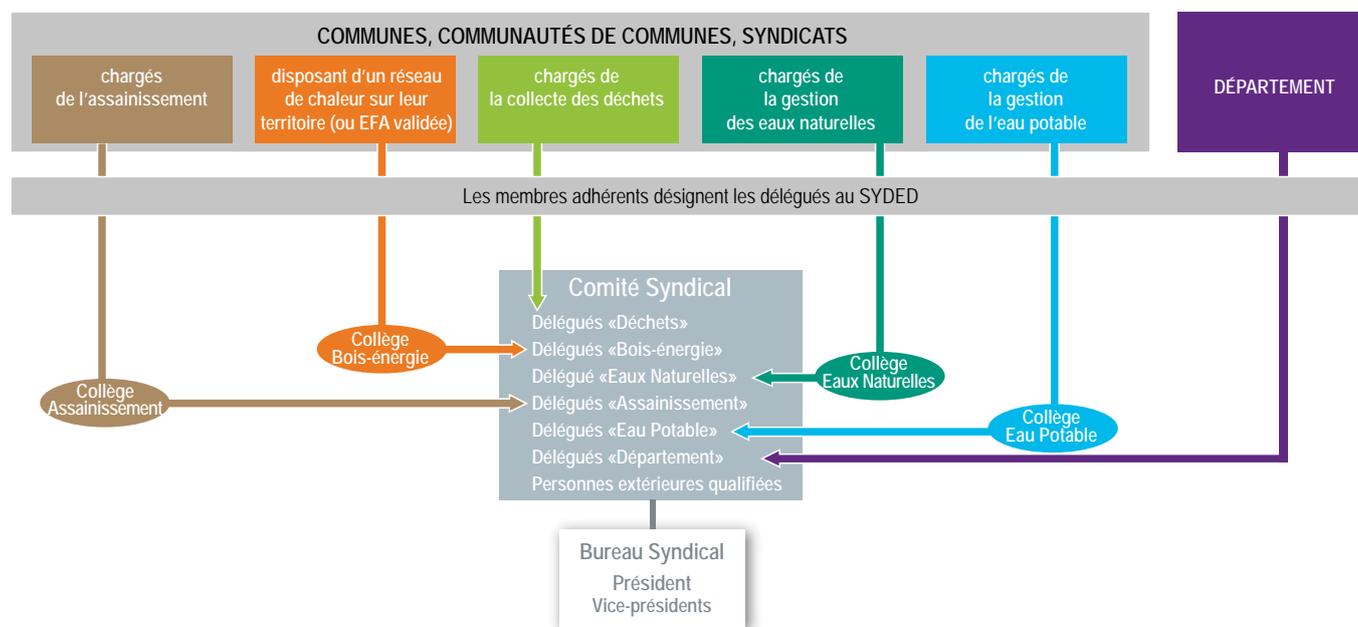
La plupart des décisions prises par le Comité Syndical font auparavant l'objet d'un travail de réflexion mené par les élus, assistés par les services du SYDED, au sein de :

• 5 Commissions spécifiques :

- Finances et administration générale,
- Déchets,
- Assainissement,
- Eau Potable,
- Communication.

• 4 Collèges :

- Assainissement,
- Eau Potable,
- Eaux Naturelles,
- Bois-énergie.



■ LE NIVEAU EXÉCUTIF : LE PERSONNEL

Les agents du SYDED, organisés dans différents services et répartis sur divers sites d'exploitation du département, se chargent de la mise en œuvre des décisions prises par les élus.

Effectif moyen en 2018 : 303 personnes

La gestion est centralisée au niveau de la "structure" qui assure la coordination des activités opérationnelles "exploitation", elles-mêmes organisées en 3 secteurs géographiques distincts. Sur chacun, un responsable de secteur, un chargé d'exploitation et une assistante administrative assurent la gestion des équipements et l'encadrement du personnel de l'ensemble des activités.

Missions transversales : la structure administrative

Le rôle de la structure est d'assurer l'interface entre les choix politiques émanant des décisions des élus et les activités opérationnelles.

Elle regroupe des activités "supports" et mène des opérations permettant d'assurer le service rendu aux collectivités et aux habitants (encadrement, services administratif, ressources humaines, projets et énergies renouvelables, communication, qualité/environnement, déchets). Ces services ne sont pas directement rattachés à l'une des activités principales du SYDED. De ce fait, une partie de ces charges est compensée par une participation des collectivités et le reste des dépenses est réparti entre les différentes activités sous l'intitulé "frais de structure".

1 emploi pour
594 habitants



MOYENS MATÉRIELS



ÉQUIPEMENTS FIXES

- 3 centres de tri,
- 29 déchetteries,
- 3 plateformes de compostage,
- 3 plateformes de valorisation du bois,
- 7 quais de transfert,
- 24 ISDI ou assimilés (gravats),
- 15 réseaux de chaleur,
- 3 unités de production d'eau potable.

ÉQUIPEMENTS MOBILES

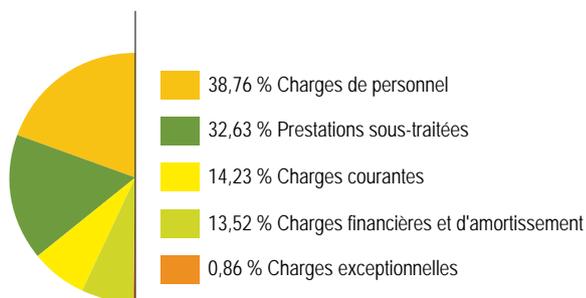
- 1 tracteur routier et 2 semi-remorques,
- 20 camions polybennes,
- 9 remorques PL,
- 32 engins (manutention, excavation, chargement, compactage),
- 4 broyeurs et 2 cribles (végétaux + bois),
- 56 véhicules légers,
- 250 bennes.

BILAN FINANCIER GLOBAL

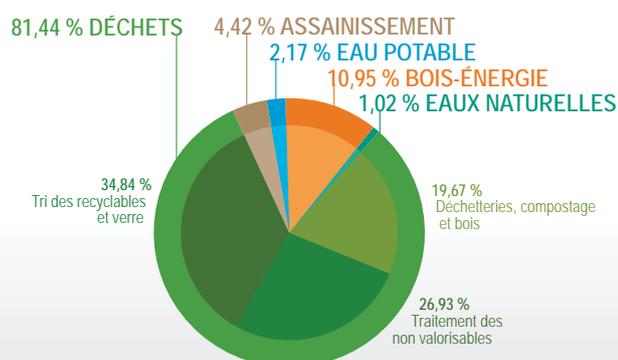
Le SYDED dispose de 5 budgets distincts ; un pour chaque domaine d'activité :
 "Déchets", "Bois-énergie", "Assainissement", "Eau Potable" et "Eaux Naturelles".

■ FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES : 29 920 752 €

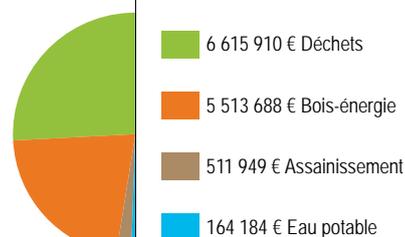


Répartition des dépenses par budget et par activité :

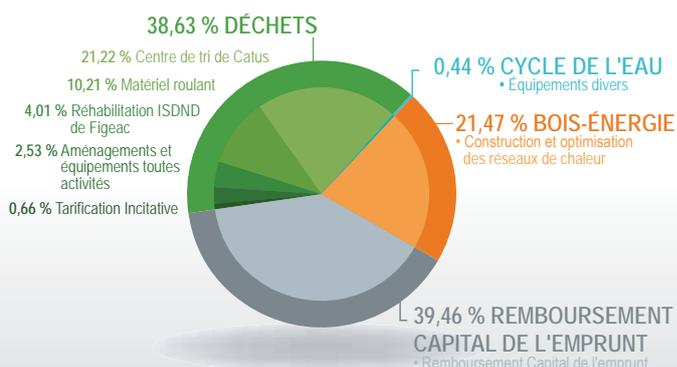


■ INVESTISSEMENT :

DÉPENSES : 12 805 731 €



Répartition des dépenses réelles : 8 331 817 €



RECETTES : 33 124 831 €

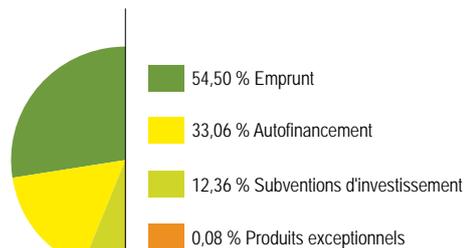


Excédent 2018 : 3 204 079 €

dont 47 925 € de déficit réel 2018

et 3 252 004 € d'excédent reporté 2017, soit : 2 229 521 € Budget Déchets,
 584 112 € Budget Eau Potable,
 328 639 € Budget Assainissement,
 59 347 € Budget Eaux Naturelles,
 50 385 € Budget Bois-énergie.

FINANCEMENT



La durée d'extinction de la dette (23,02 millions d'euros) est de 20 ans (2038).

Le SYDED possède un taux d'endettement faible : 6,36 % des recettes réelles de fonctionnement (13,92 % remboursement du prêt relais pour le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste inclus).

FAITS MARQUANTS

L'année 2018 en bref...

DÉCHETS

Le SYDED a pris en charge 142 537 tonnes de déchets, dont :

- 40 654 tonnes de recyclables
- 40 257 tonnes d'ordures ménagères résiduelles
- 61 626 tonnes d'apports en déchetteries

Le projet de modernisation du centre de tri de Catus a été retenu par Citeo pour devenir "centre de tri démonstrateur national en milieu rural". La construction de cette nouvelle usine qui permettra d'effectuer un tri poussé des plastiques de 15 000 tonnes de déchets ménagers recyclables par an a démarré en juin 2018 et s'achèvera fin 2019. L'investissement nécessaire se porte à 11 M€, subventionné à 35 %.



Lauréat 2014 "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage", le SYDED a clos son programme en 2018. Il poursuit néanmoins ses actions et son engagement dans la voie de l'Économie Circulaire.



À la demande de ses collectivités adhérentes, le SYDED a porté la révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. 17 actions réparties en 9 axes prioritaires ont été planifiées. Ce plan d'action a été défini de manière à :

- être cohérent avec le plan national de prévention des déchets 2014-2020,
- prendre en compte les gisements et les cibles prioritaires identifiés lors de l'état des lieux du territoire,
- répondre à l'objectif de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire du SYDED de 5 % en kg/hab en 2025.

L'une des actions phares, pour permettre au territoire d'atteindre les objectifs ambitieux qu'il s'est fixé sera le **déploiement de la tarification incitative**. En 2018, l'étude de faisabilité préalable à l'instauration d'une tarification incitative lancée par le SYDED a permis à la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, aux Communautés de communes du Grand Figeac et de la Vallée du Lot et du Vignoble ainsi qu'au SICTOM des Marches du Sud Quercy d'être lauréat de l'appel à projets « Tarification Incitative » de l'Ademe pour aller vers la mise en place d'une redevance incitative. Devant l'intérêt généré, le SYDED a organisé un colloque à l'attention des élus et des techniciens du territoire. Les 200 participants ont pu bénéficier de témoignages variés de 4 collectivités, de l'Ademe et de Citeo afin de mieux appréhender les écueils à éviter et les solutions mises en place pour répondre à des problématiques concrètes : impacts fiscaux ou sur le prix du service, dépôts sauvages, gestion des zones touristiques...



BOIS ÉNERGIE

Exploitation des réseaux de chaleur

Le SYDED gère 15 réseaux, avec 1 362 bâtiments raccordés au total.

Leur exploitation représente 2 126 tonnes équivalent pétrole économisées sur l'année.

L'enquête réalisée auprès des usagers a fait apparaître un taux de satisfaction supérieur à 91 %

Optimisation et mise aux normes des réseaux de chaleur

Les filtres sur les rejets des fumées des chaufferies de Catus et Sousceyrac avaient été posés en 2017. Ceux de Cajarc, Biars, Figeac (Nayrac) et St-Germain du Bel Air seront installés en 2019.

La mise en place des équipements de débit variable s'est poursuivie en 2018. Elle sera terminée en 2019.

Les premiers résultats ont été constatés sur le réseau de chaleur de Lacapelle-Marival avec une baisse de 40 % de la consommation d'électricité. Pour s'adapter aux évolutions techniques des modes de communication et à la croissance du nombre d'abonnés des réseaux de chaleur existants et à venir, le logiciel de supervision PCWIN a été remplacé.

Pour simplifier le traitement des données et mettre en place la mensualisation, le logiciel de facturation a également été renouvelé.

Nouveaux réseaux de chaleur

Le réseau de chaleur de Nuzéjols a été repris à la demande de la commune en septembre 2018.

Le réseau de chaleur de Capdenac-Gare a été mis en service en octobre 2018.

Les études de réalisation du réseau de chaleur de Figeac-ville se poursuivent. Les travaux débuteront début 2020.

EAU POTABLE

Assistance technique

Environ 50 missions de maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage ont été menées en 2018 auprès des 31 collectivités membres. 36 collectivités bénéficient de l'assistance à la gestion du service public.

Gestion opérationnelle

Le SYDED a poursuivi l'exploitation des captages et la production d'eau potable de la **commune de Cajarc et du SIAEP de Francoulès** : 229 080 m³ d'eau vendus.

Les études d'avant-projet ont été poursuivies pour déterminer une solution de lutte contre la turbidité de la ressource de Cajarc.

Les investigations et la meilleure connaissance de l'aire d'alimentation de la production de Fontpolémie ont permis de déceler l'origine de la contamination bactériologique chronique et irrégulière et d'entrevoir une amélioration de la qualité de l'eau brute avec une adaptation des pratiques locales. Des études de projet ont été menées pour définir un niveau de traitement adapté à cette dégradation, mais aussi aux enjeux quantitatifs de la zone.

La réalimentation en eau potable de la commune de Caillac à partir du syndicat d'Espère Mercuès a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage syndicale et maîtrise d'œuvre du SYDED.

ASSAINISSEMENT

Appui technique à l'exploitation des systèmes d'assainissement collectif

460 interventions ont été réalisées sur 196 stations de traitement des eaux usées du département.

Assistance aux projets d'assainissement collectif

36 opérations d'assainissement sont suivies au 31 décembre 2018.

Assistance à la gestion des services publics d'assainissement collectif

9 contrats de Délégation de Service Public (DSP) ont été suivis.

79 Rapports sur le Prix et la Qualité du Service 2018 (RPQS) ont été produits et les données transmises sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

Traitement des boues de stations de traitement des eaux usées

10 018 tonnes de boues ont été traitées en 2018, principalement en compostage et épandage, pour 53 collectivités adhérentes.

Assistance à l'assainissement non collectif

Les 7 Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) adhérent au SYDED au 31 décembre 2018 et regroupent 320 communes lotoises et 6 communes aveyronnaises, pour environ 50 000 installations.



EAUX NATURELLES



Connaissance des milieux aquatiques

989 prélèvements d'eau ont été réalisés pour un peu plus de 25 700 résultats d'analyses.

Gestion des eaux de baignade

Une nouvelle étude "**animation et suivi des profils de baignade**" a été validée et financée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, avec 8 profils à actualiser.

L'analyse de l'épisode de pollution microbiologique des eaux de baignade de Douelle a permis de retrouver une bonne qualité de l'eau et d'éviter le déclassement de cette baignade.

En matière de communication :

- amélioration des communiqués rivières,
- accroissement de la diffusion du mail quotidien.

Suivis spécifiques

- sur Figeac, suivi de juin à septembre de l'impact en temps sec du système d'assainissement de cette collectivité,
- à Lamothe-Fénelon, en partenariat avec le SMPVD (Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne) poursuite de l'évaluation de l'effet sur le milieu aquatique de la mise en dérivation du plan d'eau.

Activités "**DÉCHETS**"

VUE D'ENSEMBLE

Le traitement des déchets ménagers et assimilés est la compétence originelle du SYDED. Elle a été la raison même de sa création en 1996. Précurseur dans le domaine de la gestion des déchets ménagers dans le Lot, le SYDED regroupe aujourd'hui 6 collectivités adhérentes et assure la compétence de valorisation et de traitement des déchets.

La collecte des déchets est quant à elle, gérée par les collectivités locales (syndicats, EPCI à fiscalité propre...).

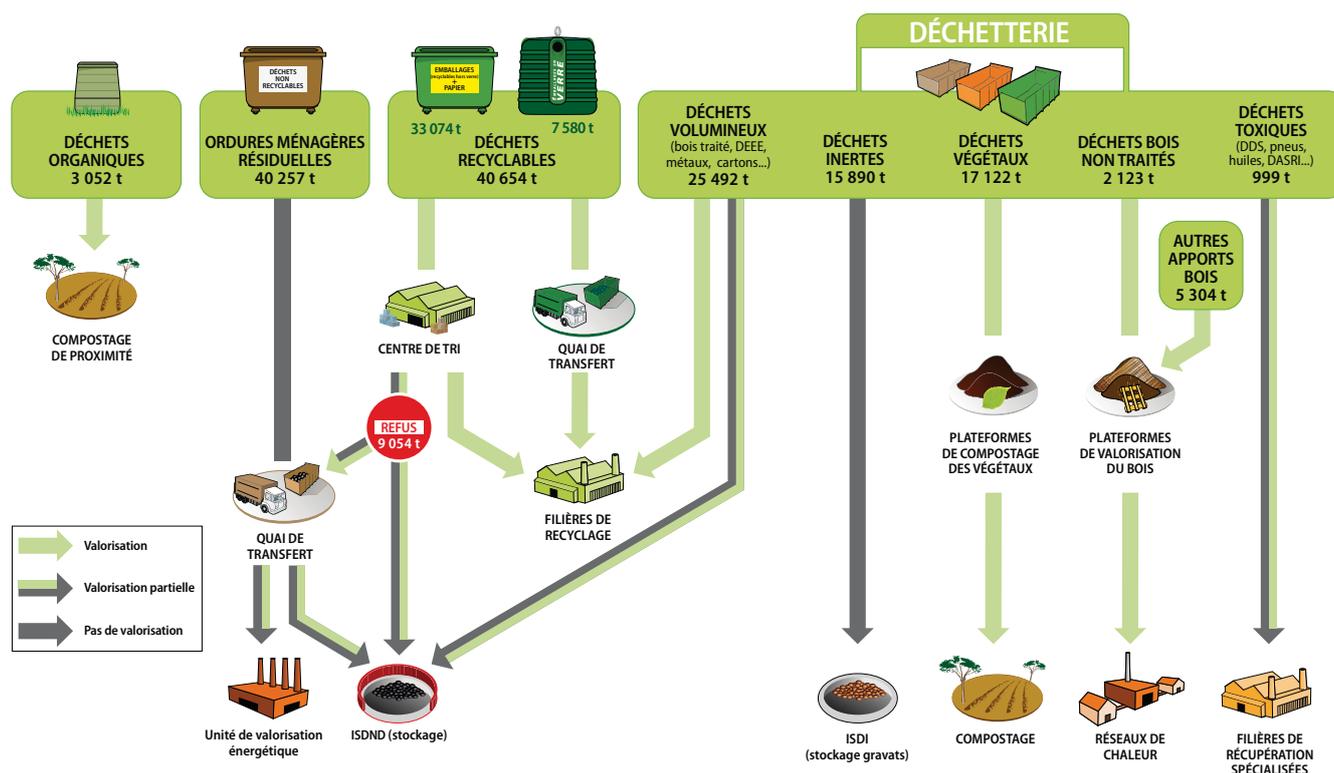
BILAN QUANTITATIF GLOBAL

Quantité totale traitée : 142 537 tonnes (136 320 t en 2017)

- 126 081 tonnes de déchets proviennent du territoire du SYDED (122 907 t en 2017),
- 16 456 tonnes de déchets proviennent de collectivités hors du département (13 413 t en 2017).

■ LE SYNOPTIQUE DES FLUX DE DÉCHETS

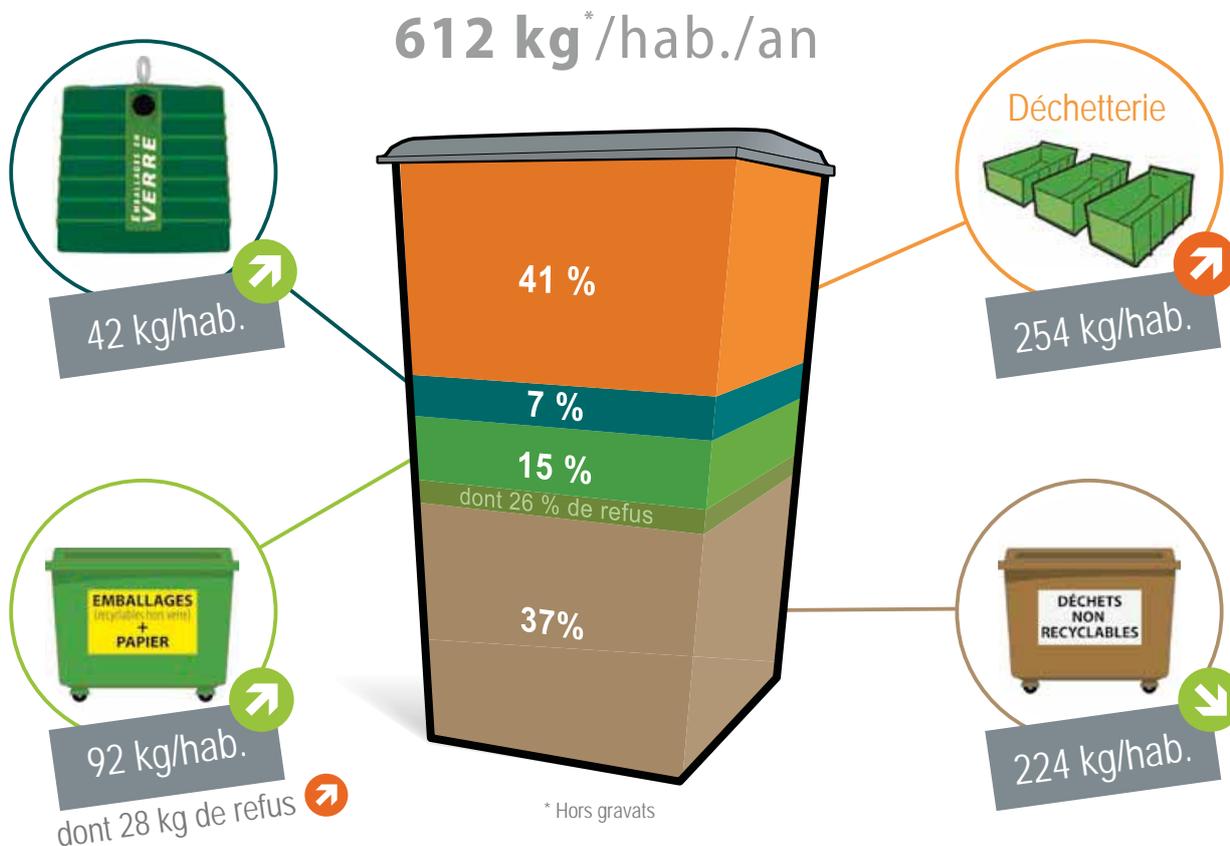
Le synoptique des flux des déchets présenté ci-dessous donne une vue globale sur les quantités collectées, traitées et valorisées par le SYDED, ainsi que les différentes filières de destination des produits.



BILAN QUANTITATIF DES COLLECTIVITÉS MEMBRES DU SYDED

■ LA "POUBELLE LOTOISE"

Pour 2018, la moyenne des déchets ménagers et assimilés pris en charge par le SYDED s'élève à 612 kg par habitant* (600 kg en 2017). La quantité d'ordures ménagères diminue (- 2 kg/hab), en revanche, les quantités de verre collecté (+ 1 kg/hab), de recyclables (+ 1 kg/hab) et les apports en déchetteries (+ 12 kg/hab) progressent. Ces derniers occupent la part prépondérante dans la composition de la "poubelle lotoise".



■ LES QUANTITÉS COLLECTÉES PAR LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Collectivités membres lotoises	Population municipale 2018	Ordures Ménagères Résiduelles		Déchets recyclables apportés	
1 C.A. du Grand Cahors	40 669 hab.	10 616 t	261,0 kg/hab.	4 099 t	100,8 kg/hab.
2 C.C. CAUVALDOR	45 032 hab.	9 184 t	203,9 kg/hab.	3 574 t	79,4 kg/hab.
3 C.C. Grand Figeac	43 360 hab.	8 996 t	207,5 kg/hab.	3 738 t	86,2 kg/hab.
4 C.C. de la Vallée du Lot et du Vignoble	14 617 hab.	3 367 t	230,3 kg/hab.	1 369 t	93,6 kg/hab.
5 SICTOM des Marches du Sud Quercy	16 020 hab.	2 933 t	183,1 kg/hab.	1 462 t	91,2 kg/hab.
6 SYMICTOM du Pays de Gourdon	20 166 hab.	5 151 t	255,4 kg/hab.	2 376 t	117,8 kg/hab.

TOTAUX : 179 864 hab. 40 257 t 223,8 kg/hab. 16 618 t 92,4 kg/hab.

TERRITOIRE "ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE"

La réduction des déchets a pris un nouvel essor avec la validation par l'ADEME et le Ministère de l'Environnement du projet "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage" du SYDED (TZDZG).

Cette labellisation est une reconnaissance du chemin déjà parcouru, mais surtout de l'ambitieux programme défini par le SYDED pour faire du département "un exemple" en matière de gestion des déchets. 2018 constitue la troisième et dernière année de ce projet.

■ ANIMATION DU RÉSEAU DE RÉFÉRENTS ENVIRONNEMENT

Le rôle des référents "environnement" nommés dans chaque commune est d'amplifier, à l'échelle locale, les actions déjà menées par le SYDED en matière de réduction et valorisation des déchets. Ils apportent un appui aux animateurs, en faisant le lien direct avec la population, dont l'implication est indispensable pour une gestion des déchets efficace.



3ÈME RENCONTRES

La rencontre annuelle des référents "environnement" s'est tenue en mars. Délocalisées et scindées en 4 réunions sur les secteurs Sud, Ouest, Nord et Est, ces rencontres se sont déroulées sous la forme d'ateliers participatifs.

Largement plébiscités par les participants, ces ateliers ont traité de sujets concrets comme " Identifier les points « noirs » et agir pour les résorber ", " Réduire les apports de déchets végétaux en déchetterie " et " Impliquer les acteurs et publics relais dans l'amélioration du tri ". Ce format offre une vraie qualité d'échange grâce aux petits groupes de travail et donne aux référents intéressés des solutions reproductibles pour agir sur le terrain.

TOURISME ZÉRO DÉCHET

Après ces échanges, il a été proposé aux référents d'intervenir sur la promotion de l'éco-responsabilité grâce à l'opération "Tourisme zéro déchet" en se mobilisant auprès des établissements touristiques de leur commune, et en agissant pour améliorer la sensibilisation et donc le geste des 2,5 millions de touristes visitant chaque année le Lot.

Le principe consiste à engager les gérants de lieux touristiques dans l'amélioration du tri sur leur établissement et la communication auprès de leur clientèle, à travers la signature d'une charte d'engagement. Les établissements volontaires (campings, zones de baignades, gîtes et sites touristiques) bénéficient d'un accompagnement du SYDED permettant d'étudier la faisabilité du projet et de les aider dans la mise en œuvre concrète de la gestion des déchets dans leurs locaux.

Suite à ce premier travail, les signataires de la charte pourront obtenir un kit de communication comprenant :

- un panneau d'entrée mettant en avant leur engagement,
- des panneaux d'informations pour les différentes zones de propreté situées aux abords du site (parking, zone de pique-nique...),
- des autocollants sur les consignes de tri à apposer sur les poubelles de tri situées à l'intérieur du site.

Pour cette année de démarrage, 17 établissements touristiques ont pu être labellisés.



ENCORE PLUS D'ÉCO-RESPONSABILITÉ

Après l'événement "Événement Éco-responsable", les référents se sont vus proposer de faire de leurs foires et marchés (traditionnels, nocturnes ou de producteurs...), des Marchés "Éco-responsables".

47 chartes « Événement Éco-responsable » ont été décernées, c'est 2 fois plus d'organisateur soucieux de réaliser des actions en faveur du développement durable qu'en 2017.

■ RÉDUCTION DES DÉCHETS

STOP-PUB

25 % des foyers lotois sont équipés de l'autocollant. Les autocollants "stop-pub" du SYDED sont gratuits. Ils sont mis à disposition des usagers sur les déchetteries.



COMPOSTAGE INDIVIDUEL

2018 : près de 1 000 composteurs distribués

Les actions menées par les référents "environnement" et l'opération "1 jardin = 1 composteur" ont, pour la troisième année consécutive, permis de maintenir un nombre important de composteurs individuels distribués.

Depuis 2002, ce sont 22 100 foyers qui ont été équipés (soit 25 % des foyers lotois).



COMPOSTAGE COLLECTIF

2018 : 40 nouveaux sites équipés

En 6 ans, 271 structures se sont engagées dans une action de compostage avec le SYDED (camping, établissements scolaires ou de soins, résidences collectives, jardins partagés...). À noter que de nouveaux types de structure s'équipent désormais comme des restaurants, des épiceries, des sites touristiques, et des bourgs de villages.

Environ 2 tonnes de déchets fermentescibles sont détournées par projet chaque année.



100 % COMPOSTAGE : NOS COMMUNES S'ENGAGENT

Avec l'aide des référents "environnement" très actifs sur leur municipalité, 14 nouvelles communes (*) ont rejoint celles déjà investies depuis 2016 pour un objectif "zéro déchet organique".

Elles ont bénéficié pour cela de l'aide personnalisée du SYDED (accompagnement technique, soutien financier...), au travers du compostage, mais aussi de pratiques vertueuses pour la gestion des espaces verts (utilisation des végétaux broyés en paillage, zéro pesticide...).

(*) Castelfranc, Anglars-Juillac, Catus, Figeac, Lalbenque, Montdoumerc, Séniergues, Saint-Céré, Fontanes, Montet-et-Boujal, Nuzéjols, Bagnac-sur-Célé, Saint-cirq-Lapopie et Aynac.

BILAN DES 3 ÉDITIONS 2016, 2017 et 2018 :

- 36 communes engagées
- 59 composteurs collectifs et 390 composteurs individuels installés
- 6 broyeurs de déchets verts achetés par les communes et 8 communes engagées dans la tonte mulching
- 34 restaurants partenaires Gourmet Bag



LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Depuis 2014 le SYDED s'est engagé pour enrayer le phénomène du gaspillage alimentaire.



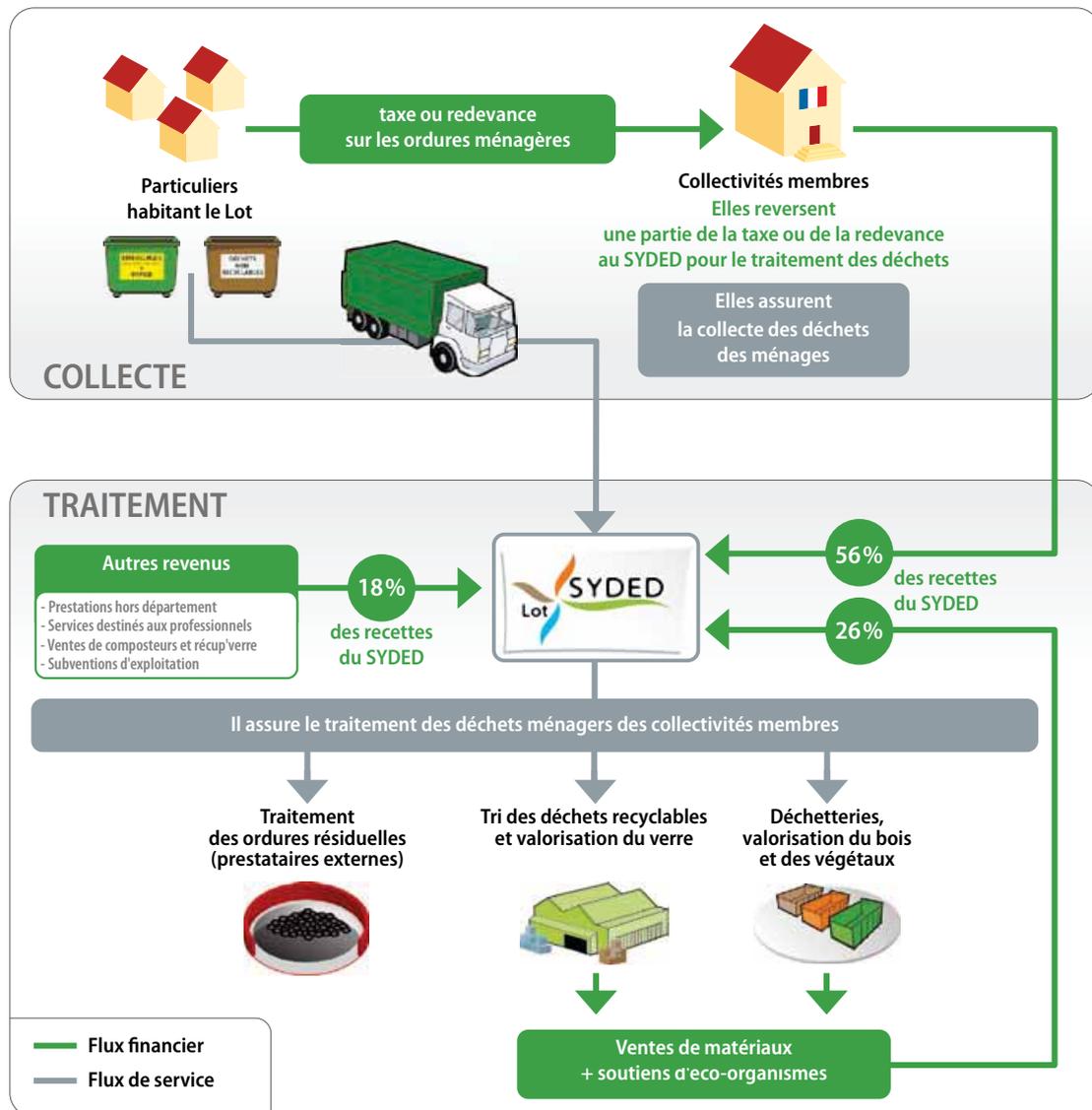
■ Opération "Gourmet Bag"

Le but de cette opération est de sensibiliser au gaspillage alimentaire dans la restauration commerciale, en offrant au client le moyen d'emporter ses restes de repas. Il s'agit de faire la promotion de cette pratique auprès de restaurateurs volontaires en leur fournissant gratuitement la première année des boîtes et un kit de communication. Cette action a recueilli le soutien de la profession, représentée par l'Umih46 et les Bonnes Tables du Lot. La Chambre des métiers et de l'artisanat a également été associée.

Suite aux résultats positifs depuis 2016, il a été décidé de poursuivre l'opération en 2018 : 23 restaurateurs lotois supplémentaires ont participé à la démarche (+ 38 %). La liste des restaurants proposant le "Gourmet Bag" est disponible sur le site Internet du SYDED.

MODE DE FINANCEMENT DE LA GESTION DES DÉCHETS

Le SYDED ne perçoit pas directement la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Il facture à chaque collectivité les prestations réalisées en fonction des tonnages traités et de la population desservie. Les soutiens de Citeo et la vente des matériaux constituent une part importante du financement du SYDED.



Participation annuelle des collectivités membres :
1 € HT/habitant pour la gestion de la structure administrative "Déchets".
Délibération : 2018-CS1-002

TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES ET VALORISATION DU VERRE

MODE DE COLLECTE

Déchets recyclables (papiers et emballages hors verre) en porte-à-porte
Les déchets sont déposés en vrac dans des bacs (individuels ou collectifs de couleur verte), dans des conteneurs enterrés ou des sacs transparents.

La collecte est effectuée par les collectivités membres du SYDED.



Emballages en verre en apport volontaire

Ces emballages sont déposés dans les 1 301 récup'verre répartis sur le département : cela représente environ 1 récup'verre pour 138 habitants.

Le ramassage et le transfert sont effectués par le SYDED.

DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DES COLLECTES SÉLECTIVES

Depuis 2007, des démarches d'amélioration de la qualité de la collecte sélective des déchets ont été engagées par les collectivités chargées de cette compétence. Pour celles qui le souhaitent, un accompagnement méthodologique et humain est proposé par le SYDED pour accomplir cette démarche de terrain.

■ LES OUTILS ET LES ACTIONS DÉVELOPPÉS

POURSUITE DE L'OPTIMISATION DES COLLECTES

Face au constat de la lente dégradation de la qualité du tri constatée ces 2 dernières années et du ralentissement des démarches d'amélioration sur le terrain, le SYDED et ses collectivités adhérentes se sont rapprochés en 2017, afin de réinitier une intervention sur leurs territoires. Il s'agit d'évaluer à nouveau les points de collecte sensibles qui méritent la mise en place d'une organisation facilitant le geste de tri des usagers (modification, suppression ou aménagement d'emplacements, ajout de bacs, révision de la fréquence de collecte, harmonisation des coloris des bacs, mise à jour de la signalétique...).

En 2018, 3 collectivités ont bénéficié de l'accompagnement du SYDED :

- Évaluation des tournées : 7 tournées recyclables analysées,
- Amélioration des emplacements : près de 241 "points noirs" identifiés et 38 communes engagées,
- Renforcement de la qualité du service : sensibilisation des agents, renforcement des consignes de collecte, mise en place de panneaux...



AMÉLIORATION DE LA SENSIBILISATION DES HABITANTS, COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

En 2018, suite à la reprise des demandes d'accompagnement émises par les collectivités à compétence collecte, la communication de proximité a connu un nouvel essor : 1 620 foyers rencontrés, et une vingtaine de nouveaux professionnels, soit près de 35 000 usagers sensibilisés depuis 10 ans.

Les consignes de tri délivrées aux usagers concernent à la fois l'amélioration du tri des recyclables et la réduction des déchets (compostage, réemploi, utilisation de produits durables...).

98 % de personnes se disent satisfaites des informations qui leur sont communiquées en porte-à-porte.

AMÉLIORATION DU TRI AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES

L'objectif de cette démarche est de renforcer le recyclage en proposant aux établissements partenaires du SYDED de mettre en place ou d'améliorer le tri sélectif au sein de leurs services (cuisines, administratifs, salles de restauration...).

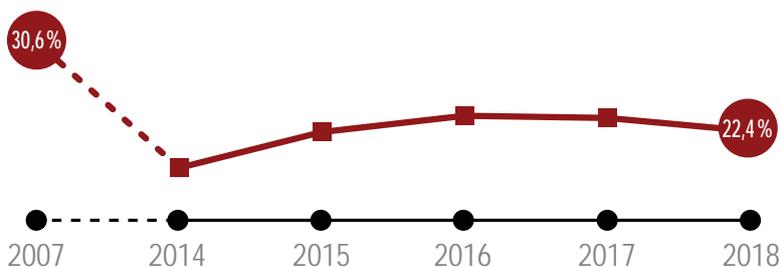
- Accompagnement à la mise en place du tri dans le cadre des activités administratives, professionnelles, de restauration...
- Variété des partenaires : centres hospitaliers, ESAT, EHPAD, lycées, collèges, gîtes, campings, IUT, offices du tourisme, services de restauration...
- Près de 35 nouvelles démarches ont été menées en 2018. À ce jour, le SYDED a pu accompagner environ 327 établissements sur l'ensemble du territoire.



EHPAD de Catus

■ LES RÉSULTATS

Après la stabilisation rencontrée en 2016 /2017, le taux de refus entrant diminue en 2018 : 22,4 %.



En parallèle, les performances de tri estimées à partir des caractérisations repassent à un bon niveau, proche de 62 kg par habitant d'emballages triés (hors verre) en moyenne sur le département.

Afin de maintenir et de renforcer ces résultats, le plan de relance adopté en 2018 se poursuit afin d'infléchir cette détérioration. Il s'appuie sur :

- le renforcement de l'accompagnement des collectivités sur le terrain, pour agir sur la collecte
- le lancement d'une campagne de communication ciblée sur les principales erreurs de tri.

MODE DE TRAITEMENT

■ LES DÉCHETS RECYCLABLES (HORS VERRE)

Les déchets recyclables pré-triés par les habitants sont acheminés vers les 3 centres de tri du SYDED.

Le tri par matériaux est affiné selon un process où la mécanisation est maîtrisée, permettant ainsi le maintien de l'emploi. Dix catégories de matériaux sont ensuite conditionnées et expédiées vers des unités de recyclage hors département.

Le refus, représentant la part des déchets traités et non valorisés du fait des erreurs de tri, est redirigé vers des centres de traitement d'ordures ménagères résiduelles.

■ LES EMBALLAGES EN VERRE

Les emballages en verre collectés dans les récup'verre répartis sur le département sont acheminés vers les 3 quais de transfert du verre.

■ LES DESTINATIONS PRINCIPALES DES DÉCHETS RECYCLABLES



QUANTITÉS APPORTÉES (LOT + HORS DÉPARTEMENT)



Papiers et emballages (hors verre) : 33 074 tonnes (29 810 tonnes en 2017)

- 16 618 tonnes de déchets ont été apportées par les collectivités membres du SYDED,
- 16 456 tonnes proviennent de collectivités hors département (SYDOM 12, SYTTOM 19, Cantal, Fumel).

Les déchets apportés par les collectivités membres du SYDED représentent 50 % des déchets valorisables réceptionnés.

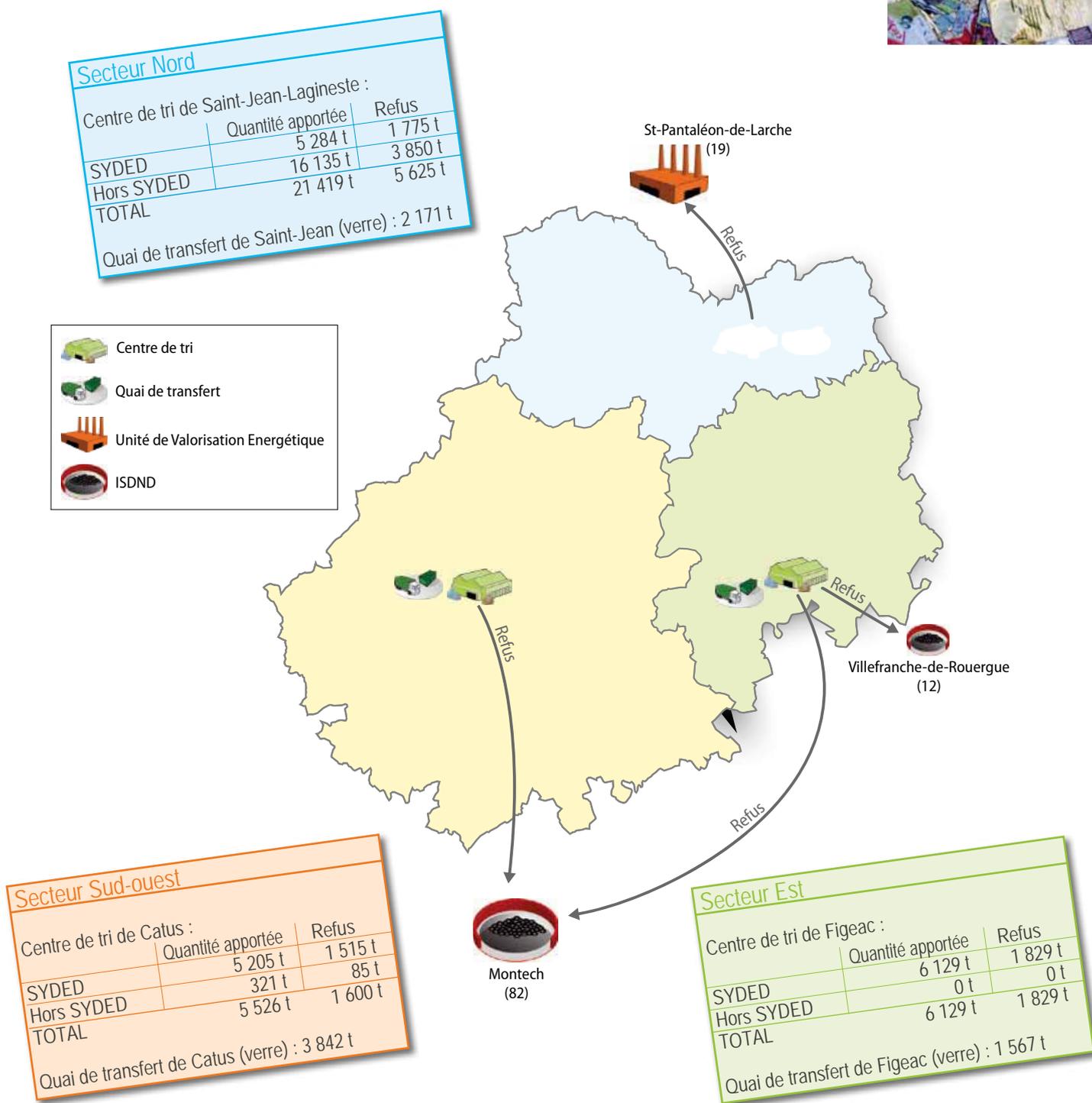


Emballages en verre : 7 580 tonnes (7 333 tonnes en 2017)

LA RÉPARTITION DES QUANTITÉS APPORTÉES PAR SECTEUR

Pour une meilleure gestion des équipements, le département est divisé en 3 secteurs, comportant chacun un centre de tri de déchets recyclables et un quai de transfert pour le verre.

Des transferts ont été effectués entre les 3 sites en fonction de leur capacité de traitement, afin d'optimiser la répartition des tonnages sur chaque secteur.



QUANTITÉS RECYCLÉES (COLLECTIVITÉS SYDED)

 **Papiers et emballages (hors verre) : 11 349 tonnes, soit ≈ 63 kg/hab./an**
 Refus : 5 119 tonnes, soit 26 % des quantités traitées.

 **Emballages en verre : 7 580 tonnes, soit ≈ 42 kg/hab./an**

105
kg/habitant
 Moyenne nationale* :
 76 kg/habitant

* Source : la collecte des déchets par le service public en France - ADEME février 2019.

■ LA RÉPARTITION PAR MATÉRIAU



La quantité globale de déchets recyclés est en baisse par rapport à l'année précédente du fait du stock non trié en fin d'année : augmentation des cartons (+ 7 %) et du verre (+4 %), les autres matériaux sont en baisse.



REFUS DE TRI : UNE CAMPAGNE PERCUTANTE

Toujours soucieux de préserver la qualité de travail de ses agents, le SYDED a souhaité mener une campagne de communication en 2018 axée sur la problématique majeure des refus de tri qui arrivent sur les chaînes et les risques associés pour les agents.

Le slogan « **Après vous c'est nous** » avait pour vocation de mettre en avant le travail des agents qui interviennent après le geste de tri des usagers.

Cette campagne a été déclinée sous plusieurs formats et des courts métrages ont également été présentés dans certaines salles de cinéma.

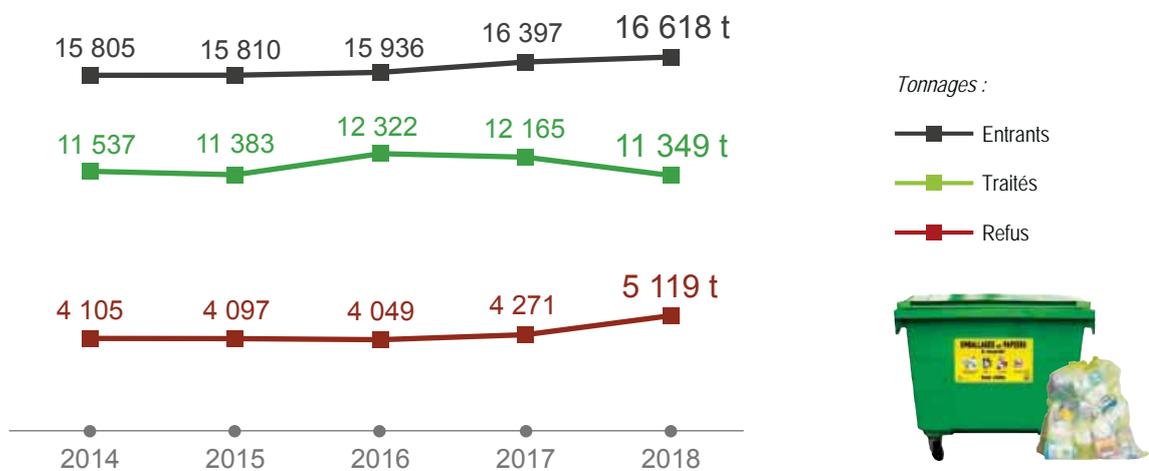
Ce coup de projecteur sur les coulisses du recyclage a permis de montrer une réalité souvent méconnue : ce qui est jeté dans les bacs de tri est manipulé au quotidien par des femmes et des hommes. Il est donc important de respecter les consignes de tri.



ÉVOLUTION DES RÉSULTATS (COLLECTIVITÉS SYDED)

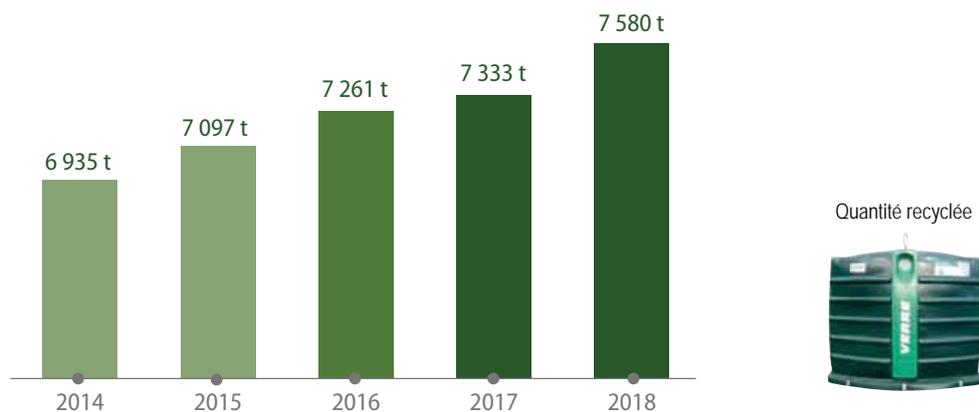
■ LES PAPIERS & EMBALLAGES (HORS VERRE)

L'écart entre la production et la quantité apportée se justifie par le traitement des stocks de fin 2017.



■ LES EMBALLAGES EN VERRE

Les apports en verre sont en légère augmentation. Avec une **moyenne de près de 42,1 kg par habitant**, le Lot demeure à un bon niveau de performance de tri.



42,1
kg/habitant
Moyenne nationale* :
29 kg/habitant

* Source : la collecte des déchets par le service public en France - ADEME février 2019.



BILAN ENVIRONNEMENTAL DU RECYCLAGE



≈ 31 150 tonnes de matières premières économisées
→ Pétrole, gaz naturel, sable, bois, minerais...



≈ 161 millions de litres d'eau économisés
→ Consommation annuelle d'une ville comme Pradines



≈ 9 202 tonnes de CO₂ évitées
→ Émission domestique annuelle de gaz à effet de serre équivalant à une ville comme Gourdon



≈ 130 700 MWh économisés
→ Consommation annuelle d'une ville comme Figeac et Saint-Céré réunies

Calculs réalisés sur la base du logiciel E-tonnes de Citeo

Ces chiffres, estimés d'après les quantités de déchets recyclées dans le Lot, démontrent que le "geste de tri" a un réel impact bénéfique sur l'environnement : moins de matières premières ont été utilisées, des économies d'eau et d'énergie ont été réalisées et des rejets de gaz à effet de serre ont pu être évités.

■ L'IMPACT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE À L'ÉCHELLE DE L'INDIVIDU

Exemples de produits recyclés obtenus grâce au tri annuel effectué par 1 habitant du territoire du SYDED (moyenne) :



Calculs réalisés sur la base du logiciel E-tonnes de Citeo

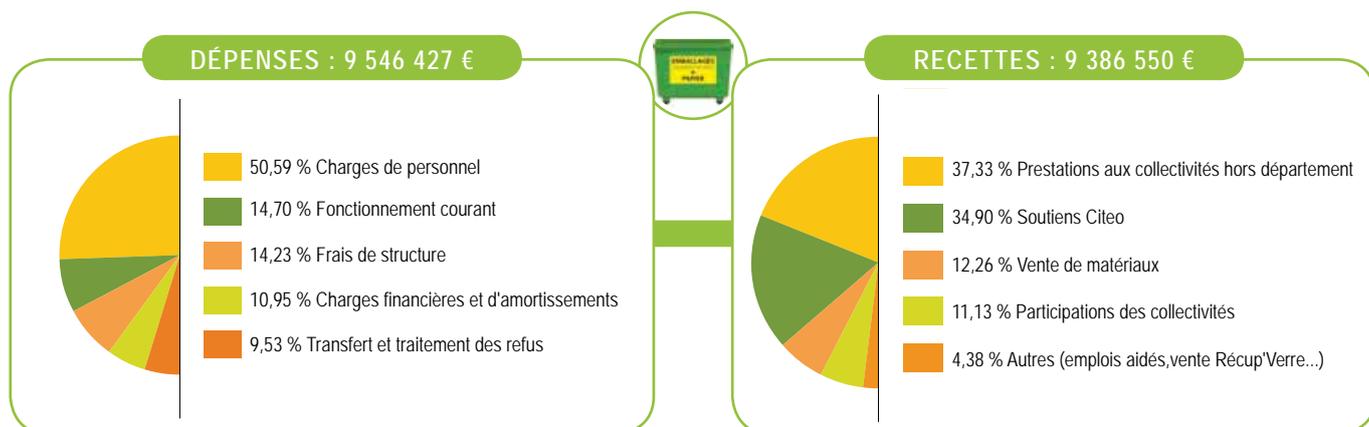
PROJETS

Démarrage des travaux de Catus :

Le projet de modernisation du centre de tri de Catus a été retenu par Citeo pour devenir "centre de tri démonstrateur national en milieu rural". Fort de cette reconnaissance, les élus ont validé la construction de cette nouvelle usine qui permettra d'effectuer un tri poussé des résines plastiques avec une capacité de 15 000 tonnes de déchets ménagers recyclables par an. L'investissement nécessaire se porte à 11 M€, subventionné à 35 %. Il permettra de maintenir un coût de revient du tri attractif sur le territoire. Les premiers travaux ont commencé en juin 2018, ils s'acheveront fin 2019.



BILAN FINANCIER



Tarification différenciée appliquée aux collectivités membres :
Délibération 2018-CS1-002

Mise en place depuis 2008, la tarification différenciée a pour objectif d'instaurer plus d'équité entre les collectivités membres, en leur appliquant des tarifs variables qui prennent en compte les différences constatées entre les apports de déchets recyclables.

2 facteurs sont analysés pour le calcul du tarif :

le **taux de refus** ⁽¹⁾ lié à l'aspect qualitatif et la **performance** ⁽²⁾ liée à l'aspect quantitatif.

1. Le **taux de refus entrant (%)** retenu est la moyenne des 12 derniers taux de refus (taux d'erreurs de tri) enregistrés dans les analyses mensuelles effectuées sur des échantillons de déchets, à l'entrée du centre de tri, selon une méthodologie normalisée (NF X 30-437).

2. La **performance (kg/habitant/an)** est la quantité annuelle de déchets recyclés en moyenne par chaque habitant de la collectivité.

Tarif principal :

Moyenne : 22,20 % soit 65 € HT

Taux de refus	R < 14,70 %	14,70 % ≤ R < 19,70 %	19,70 % ≤ R < 24,70 %	24,70 % ≤ R < 29,70 %	R ≥ 29,70 %
Tarif HT (tonne entrante)	55 €	60 €	65 €	70 €	75 €

Bonus/Malus "performance" :

Moyenne : 61 kg/hab. soit 0 €

Performance (kg/hab. DGF)	P ≥ 67	67 > P ≥ 64	64 > P ≥ 58	58 > P ≥ 55	P < 55
Incidence sur le tarif (tonne entrante)	- 10 €	- 5 €	0 €	+ 8 €	+ 15 €



DÉCHETTERIES, COMPOSTAGE DES VÉGÉTAUX, VALORISATION DU BOIS

DÉCHETTERIES

■ LE MODE DE COLLECTE

La collecte des déchets "volumineux" ou "toxiques" s'effectue en apport volontaire sur les 29 déchetteries. Des conventions ont été signées avec des communes limitrophes au département afin que leurs administrés puissent avoir accès à certaines déchetteries du SYDED.

Population desservie (DGF 2016) :

209 134 habitants territoire Syded + 969 habitants hors territoire Syded.

Conditions d'accès :

- Pour les particuliers habitant sur le territoire d'une des collectivités adhérentes, l'accès est libre dans toutes les déchetteries, quel que soit leur lieu de domicile.
- Pour les professionnels, l'accès est réglementé (conditions quantitatives et tarifaires) sur des bases établies en accord avec les chambres consulaires.



■ LES QUANTITÉS TRAITÉES

61 626 tonnes de déchets ont été apportées dans les déchetteries (58 508 tonnes en 2017).

■ LA FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES

375 900 passages ont été enregistrés (351 979 en 2017).

MOINS DE 6 000 PASSAGES		ENTRE 6 000 ET 13 000 PASSAGES		ENTRE 13 000 ET 25 000 PASSAGES	
Montcuq	2 504	Cazals	6 514	Lacapelle-Marival	12 079
Sousceyrac	2 667	Bagnac-sur-Célé	7 002	Vayrac	14 481
Saint-Géry	4 295	St-Germain-Du-Bel-Air	7 138	Martel	14 842
Lauzès	4 418	Payrac	7 498	Capdenac-Gare	16 529
Salviac	5 064	Labastide-Murat	8 520	Gramat	21 155
Latronquière	5 215	Limogne	8 752	Gourdon	22 776
Castelnau-Montratier	5 240	Catus	9 223	Puy-l'Evêque	22 896
		Luzech	9 799		
		Cajarc	10 501	PLUS DE 25 000 PASSAGES	
		Livernon	10 739	Souillac	25 231
		Lalbenque	11 484	Glanes	27 919
		Lacapelle-Marival	12 079	Figeac	31 930
				Cahors	39 488

Les 29 déchetteries réparties sur le territoire permettent un maillage suffisant des installations et de fait la **fréquentation des déchetteries ne cesse d'augmenter**. Les Lotois ont, de plus en plus, le bon réflexe d'apporter les déchets volumineux ou toxiques à la déchetterie et participent ainsi à la résorption des décharges sauvages.

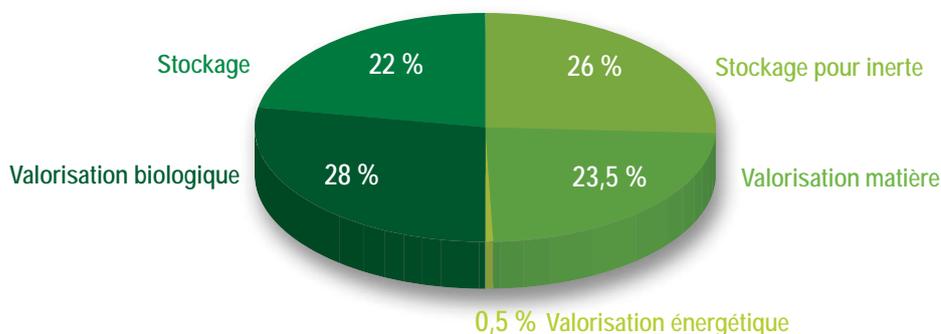
■ LES TYPES DE DÉCHETS COLLECTÉS ET LEUR TRAITEMENT

Chaque type de déchet est dirigé vers des filières de traitement spécifiques. **Les végétaux, le bois non traité et les gravats sont entièrement gérés par le SYDED.** Les autres déchets apportés en déchetterie sont traités par des organismes externes (dépollution, valorisation) ou expédiés dans des installations de stockage (ISDND).

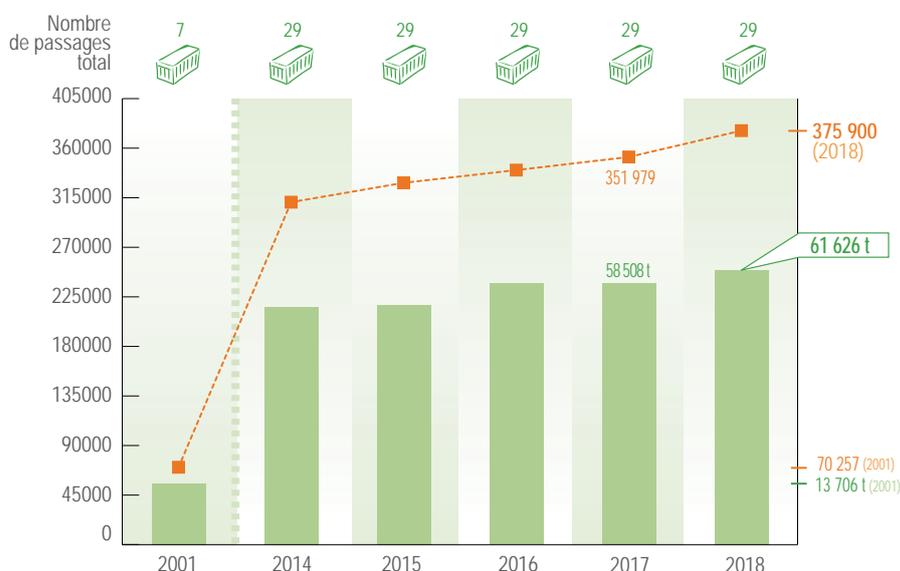
Déchets	Quantités	Traitements	Prestataires
Bois usagés	3 458 t	Valorisation	PAPREC
Cartons	908 t	Valorisation/Recyclage	
Métaux	2 691 t	Valorisation/Recyclage	
DEEE	2 240 t	Valorisation	Eco-Systèmes
Encombrants	13 703 t	Enfouissement	Séché Environnement/DRIMM
Déchets d'équipements d'ameublement	2 285 t	Valorisation/Recyclage	Eco-Mobilier
Textiles	207 t	Valorisation	Le Relais
Huiles de vidanges	137 t	Valorisation	SHRRU
Huiles végétales	24 t	Valorisation/Recyclage	SITA
Déchets dangereux	363 t	Incinération/Valorisation énergétique	Séché Environnement/TRIADIS
Pneus	411 t	Valorisation/Recyclage	PAPREC
DASRI	2 t	Valorisation énergétique	DASTRI
Batteries	33 t	Valorisation	PAPREC
Piles	21 t	Recyclage	SCRELEC
Cartouches d'encre	1 t	Valorisation	Jeter l'encre
Ampoules fluocompactes et tubes	7 t	Valorisation/Recyclage	Recylum
Végétaux	17 122 t	Valorisation (compostage et combustible)	SYDED (en régie)
Bois non traité (palettes/cagettes)	2 123 t	Valorisation énergétique (combustible chaufferies)	
Gravats*	15 890 t	Enfouissement/Recyclage	
TOTAL :	61 626 t		

* Quantité estimée

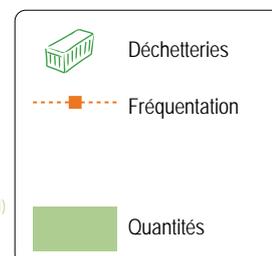
■ LA RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR MODE DE TRAITEMENT



■ L'ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ET DES QUANTITÉS APPORTÉES



- Moyenne -
164 kg
par passage



COMPOSTAGE DES VÉGÉTAUX

■ LA QUANTITÉ DE VÉGÉTAUX COLLECTÉE

17 122 tonnes de végétaux ont été collectées en déchetterie ou apportées directement sur les 3 plateformes de compostage (17 000 en 2017).

Plateforme de Catus : 6 878 t

Plateforme de Figeac : 3 982 t

Plateforme de St-Jean-Lagineste : 6 262 t

■ LA QUANTITÉ DE COMPOST PRODUITE

6 815 tonnes de compost ont été produites (8 635 en 2017).

5 144 tonnes de bois ont été récupérées des végétaux.

■ L'UTILISATION DU COMPOST

3 692 tonnes de compost ont été mises à disposition des particuliers et des collectivités gratuitement, livrées sur les déchetteries.

2 733 tonnes de compost ont été mises à disposition pour valorisation en agriculture.

Le compost est soumis à un programme de suivi qualité et à des campagnes d'analyses réglementaires.

Les analyses réalisées en 2018 sont conformes à la norme NF U 44-051:2006.

Le compost est également utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement (CE) n° 834/2007.



VALORISATION DU BOIS NON TRAITÉ

■ LA QUANTITÉ DE BOIS COLLECTÉE

12 571 tonnes de bois ont été prises en charge au total (13 653 tonnes en 2017) :

- 2 123 tonnes de palettes et cagettes non traitées ont été broyées et criblées pour être transformées en plaquettes (2 049 tonnes en 2017),
- 4 182 tonnes de plaquettes forestières dont 2 721 tonnes issues principalement des chantiers d'élagage du Département ont été broyées pour être transformées en plaquettes forestières.
- 5 144 tonnes de bois récupérées dans les végétaux (déchets verts), ont été broyées pour être transformées en plaquettes.
- 844 tonnes issues des déchets de l'industrie du bois
- 278 tonnes issues des autres déchets de bois (souches, bois flottés...)

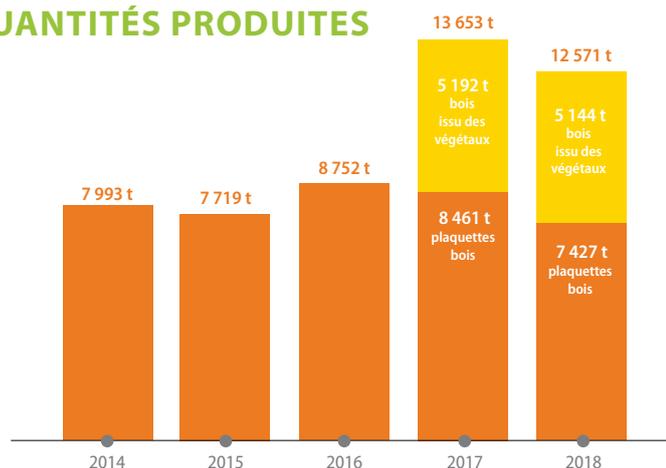
■ L'UTILISATION DU COMBUSTIBLE

Les plaquettes alimentent les chaudières bois des centres de tri et du siège et, depuis octobre 2007, des réseaux de chaleur réalisés par le SYDED (14 en fonctionnement en 2018).

Elles alimentent également des chaufferies bois extérieures (Hôtel et Maison du Département, ateliers municipaux de Cahors...).



■ L'ÉVOLUTION DES QUANTITÉS PRODUITES



LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS (DÉCHETTERIES, PLATEFORMES DE VALORISATION ET ISDI)

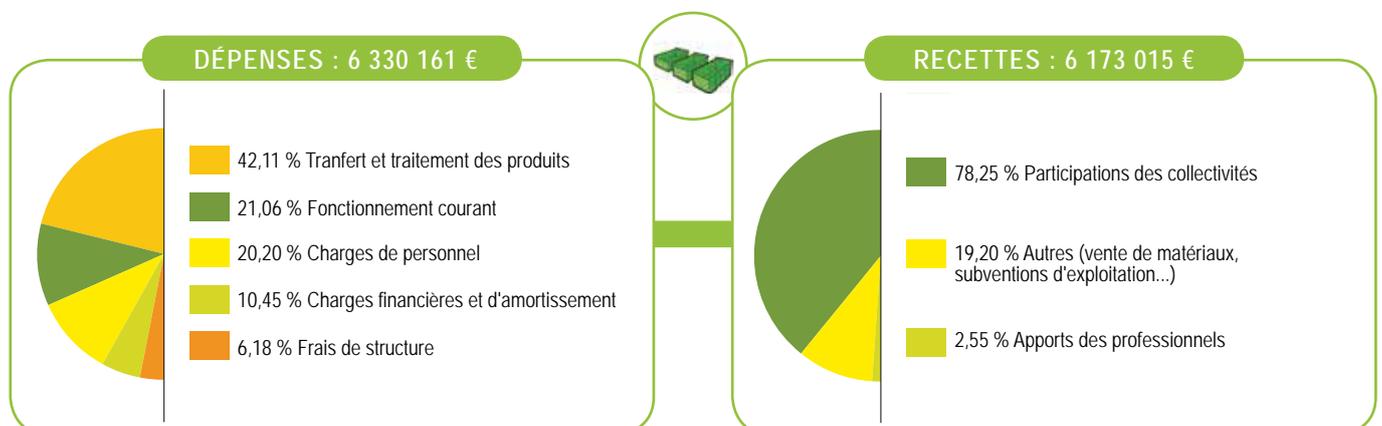


PROJETS

Face à l'accroissement des catégories de déchets à trier, et compte tenu du vieillissement de certains sites, un nouveau programme d'optimisation des déchetteries pourrait être lancé en partenariat avec l'ADEME. Cette opération permettra d'améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des usagers et d'améliorer la valorisation des déchets en harmonisant les filières sur l'ensemble des sites.

En parallèle, l'étude pour le déploiement de la tarification incitative du service public de gestion des déchets s'accompagnera d'une réflexion sur les conditions d'accès en déchetteries (amplitude horaire, mode de facturation...).

BILAN FINANCIER



Tarif appliqué aux collectivités membres : 23 € HT/hab. (pop. DGF)

Délibérations : 2018-CS1-002

TRAITEMENT DES DÉCHETS NON VALORISABLES

MODE DE COLLECTE



Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Les déchets sont déposés en sac dans des conteneurs enterrés, des bacs individuels ou collectifs marron ou gris.

La collecte est effectuée par les collectivités membres du SYDED.

Encombrants

Apports en déchetterie

Refus

Erreurs de tri collectées en bacs verts

QUANTITÉS TRAITÉES



Non valorisables (SYDED + hors département) : 63 014 tonnes (60 862 tonnes en 2017)

■ LA RÉPARTITION DES QUANTITÉS

	2017	2018
Ordures Ménagères Résiduelles (Lot)	40 668 t	40 257 t
Refus de tri (Lot + hors département)	7 651 t	9 054 t
Encombrants (particuliers + professionnels)	12 543 t	13 703 t
TOTAL :	60 862 t	63 014 t

224
kg/habitant
(Pop. INSEE 2018)
Moyenne nationale* :
261 kg/habitant

* Source : la collecte des déchets par le service public en France - ADEME février 2019.

MODE DE TRAITEMENT

Le SYDED prend en charge les ordures ménagères résiduelles des collectivités membres à partir des quais de transfert.

7 quais de transfert sont répartis sur l'ensemble du territoire du SYDED pour regrouper les déchets collectés par les collectivités membres et ainsi optimiser leur acheminement vers les sites de traitement.

■ LES SITES DE TRAITEMENT

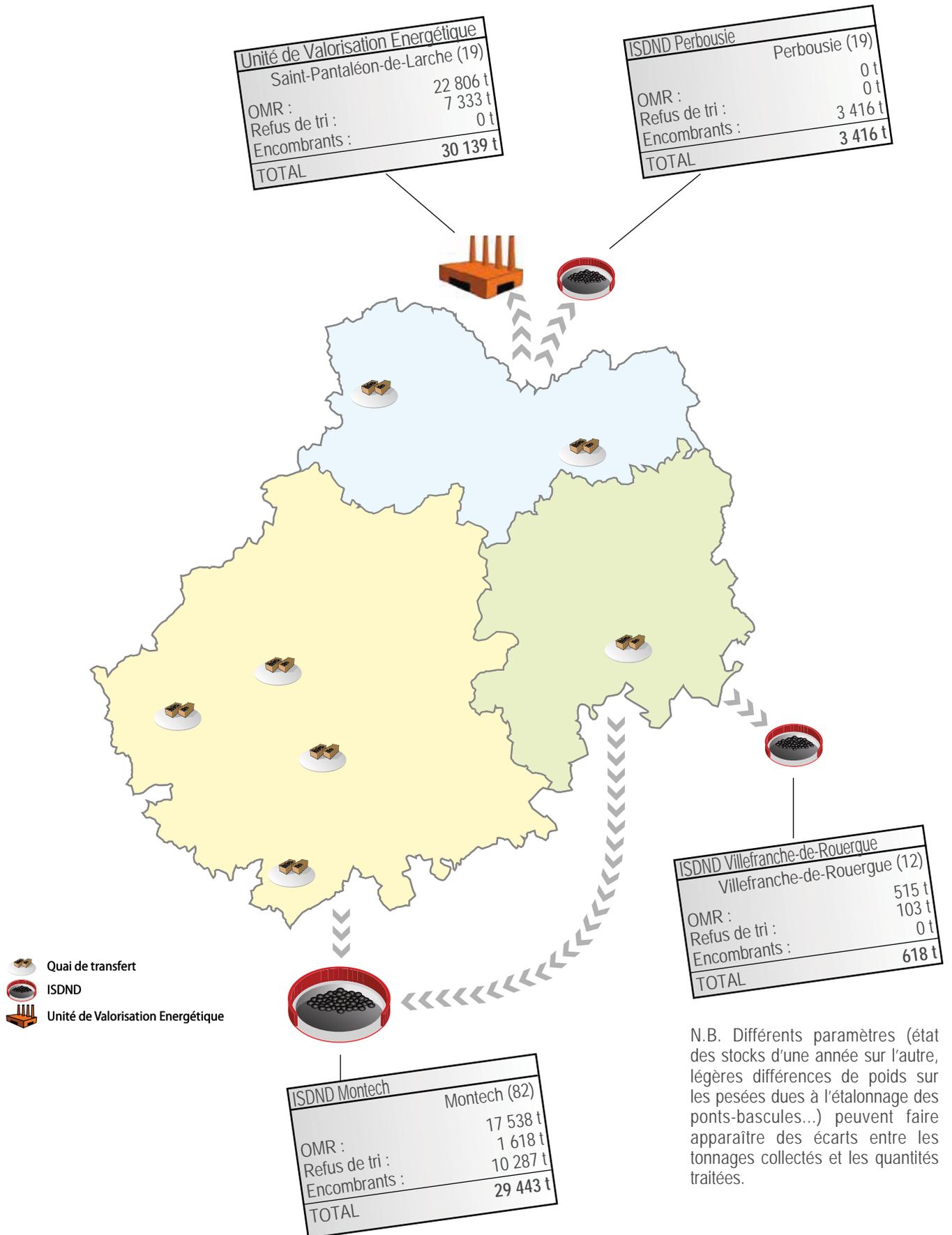
Le SYDED ne gère plus d'installation de stockage depuis le 31 décembre 2009. La totalité des déchets non valorisables est orientée vers des centres de traitement extérieurs au département :

- l'ISDND de la DRIMM à Montech (82) : 46 %,
- l'ISDND de PAPREC à Perbousie (19) : 5 %,
- l'Unité de Valorisation Énergétique du SYTTOM 19 à Saint-Pantaléon-de-Larche (19) : 47 %,
- l'ISDND de Villefranche-de-Rouergue (12) : 1 %.



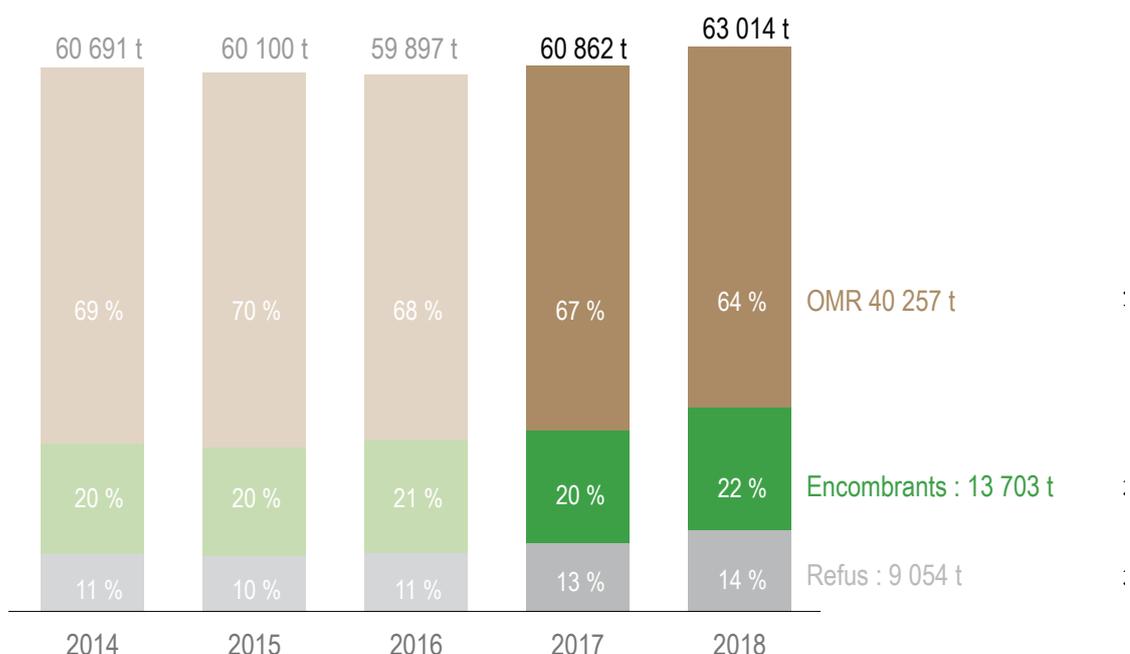
Site de Saint-Pantaléon-de-Larche (19)

■ LA RÉPARTITION DES QUANTITÉS PAR SITE DE TRAITEMENT



N.B. Différents paramètres (état des stocks d'une année sur l'autre, légères différences de poids sur les pesées dues à l'étalonnage des ponts-bascules...) peuvent faire apparaître des écarts entre les tonnages collectés et les quantités traitées.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS



En lien avec la hausse des apports de recyclables, les tonnages de refus de tri ont augmenté de près de 1 400 tonnes par rapport à l'an passé.

PROJETS

L'ISDND de Figeac a permis de stocker des ordures ménagères résiduelles pendant plusieurs années avant d'être réhabilité en 2007.

À la suite d'infiltrations d'eau rencontrées sur ce site, des travaux de remise en état d'un casier de stockage ont été enclenchés en 2018.

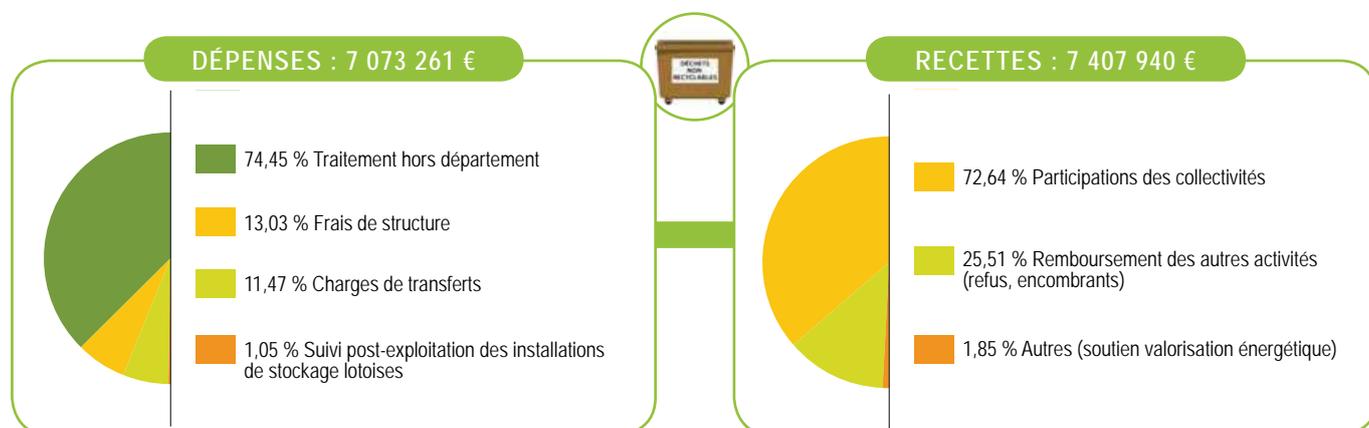
Dans un premier temps, la membrane de protection de fond de casier doit être réparée.

Ensuite, une couverture étanche du casier doit être posée.

De la terre végétale et du remblai (dont 5 000 m³ de gravats) seront disposés par-dessus une membrane de protection afin de limiter les infiltrations d'eau.



BILAN FINANCIER



Tarif appliqué aux collectivités membres : 133 € HT/tonne

2018-CS1-002

En savoir **PLUS** sur le **SYDED**.

ACTIONS DE COMMUNICATION

POUR LES SCOLAIRES

Animations scolaires

Les interventions dans les classes restent un des moyens privilégiés de sensibilisation des scolaires. Ces opérations se font dans le cadre d'un partenariat avec l'Inspection académique du Lot et sont réalisées uniquement à la demande des enseignants.

Les outils pédagogiques résultent d'une collaboration avec des conseillers pédagogiques et des enseignants volontaires.

Destinées aux classes de CM, ces interventions portent sur trois thématiques : les déchets, le compostage et l'eau.

En 2018, une nouvelle animation sur le thème du gaspillage alimentaire a été proposée aux classes de 6^e. Après une phase de test couronnée de succès, elle est désormais accessible à l'ensemble des collèges.

Visites des bases de valorisation

Les informations apportées lors des interventions en classe sur le thème des déchets sont complétées de manière concrète par des visites des 3 centres de tri. Dans ce cadre, le SYDED prend en charge les frais de transport.



À cela, s'ajoutent des groupes de collégiens ou lycéens, mais aussi d'élus ou tout simplement de particuliers.

→ 82 visites (soit 1 894 visiteurs)



Animation déchets

→ 56 classes

(soit 1 288 élèves sensibilisés)



Animation eau

→ 51 classes

(soit 1 169 élèves sensibilisés)



Animation compostage

→ 22 classes

(soit 474 élèves sensibilisés)



Animation anti-gaspillage alimentaire

→ 21 classes

(soit 447 élèves sensibilisés)

POUR LE GRAND PUBLIC

Campagne de sensibilisation sur les erreurs de tri

Le thème principal de la communication en 2018 a visé les erreurs de tri les plus graves, qui portent atteinte à la sécurité et aux conditions de travail des agents dans les centres de tri : les aiguilles, le verre, les protections hygiéniques, les restes de repas, les cadavres d'animaux, les vêtements et les déchets poussiéreux.

Pour sensibiliser les usagers à cette problématique et réduire la présence de ces « intrus » parmi les déchets recyclables, une série d'outils et actions a été réalisée tout au long de l'année :

- dossier principal du journal SYnergies de janvier et juillet (voir ci-dessous),
- deux campagnes d'affichage sur les abribus du département (photo ci-contre),
- panneaux amovibles pour les points de collecte présentant ces erreurs de tri,
- panneau déroulant pour stand sur les manifestations,
- parutions sur le site internet et dans les médias locaux,
- série de 6 spots vidéo, notamment pour diffusion dans les cinémas du département, sur les réseaux sociaux et le site internet.



SYnergies : le journal d'information semestriel du SYDED (91 000 exemplaires)

Ce support d'information écrite est diffusé dans tous les foyers du territoire.

Le dossier principal des deux numéros a été consacré au thème phare de l'année :

En janvier - "Le tri, après vous, c'est nous ?" : présentation des principales erreurs de tri et de leur impact sur le cadre de travail des agents, ainsi que rappel des consignes avec l'insertion du nouveau Guide du tri,

En juillet - "En vacances, je trie aussi !" : par un ton rédactionnel et une présentation graphique décalés, transmission de messages clés sur le tri et les moyens de réduire les déchets, y compris pendant le temps des loisirs.

Participation à des manifestations publiques

Pour sensibiliser le public et/ou faire connaître ses activités, le SYDED a été présent sous différentes formes (stand/animation/jeux pédagogiques) sur toute une série de manifestations :

- Raid urbain, Cahors
- Célé'T, Figeac
- Pique-nique 0 déchet, lac de Montcuq
- Fêtes de la science et de la rivière, Cahors
- Semaine du développement durable
- Semaine de la réduction des déchets
- Salon de l'habitat, Cahors
- Foire exposition, Figeac



Création d'une page Facebook

Pour compléter les canaux de communication, en particulier à l'attention du public plus jeune très attaché aux supports digitaux, cette page Facebook diffuse 2-3 fois par semaine de nouvelles publications en lien avec les actualités du SYDED ou de ses partenaires : animations/stand, événements éco-responsables, articles/points presse, recrutements...



Création d'une signalétique pour les semi-remorques.

Après une phase de test, le SYDED s'est doté de deux semi-remorques, destinées à transférer divers matériaux d'un site à l'autre du territoire (bois issus des végétaux, plaquettes bois pour les chaufferies, déchets recyclables). Leurs parois ont été "habillées" par des visuels mettant en valeur l'environnement du Lot et l'engagement du SYDED pour sa préservation.



Promotion du tri des déchets "hors foyer"

- Prêt de matériel de tri pour les manifestations publiques

Cette démarche de sensibilisation du public au tri au-delà du cadre domestique répond à une réelle attente des associations et des collectivités lors de manifestations culturelles, sportives ou commerciales.

Pour preuve, l'augmentation significative du nombre de demandes de prêt de matériel de tri de la part des organisateurs, notamment en lien avec le développement des manifestations adhérant à la charte « événement éco-responsable » proposée par le SYDED.



- Création d'une signalétique pour les sites "tourisme 0 déchet"

Pour inciter les gestionnaires de établissements accueillant des vacanciers à mettre en place le tri, une signalétique spécifique a été créée afin d'harmoniser les messages et retrouver une charte graphique commune sur le département. Dans un premier temps, ces supports sont fournis gratuitement : panneau pour les points de collecte, autocollants pour les conteneurs...



POUR DES PUBLICS CIBLES

Guide méthodologique contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

Engagé depuis 2014 dans la problématique du gaspillage alimentaire, le SYDED a souhaité mettre à la disposition des gestionnaires de ce type de restauration sur le département (cantine scolaire, hospitalière, maison de retraite, administration...) un outil qui présente des actions pour agir contre ce phénomène et met en avant des expériences lotoises concrètes.



Guide pratique Déchetteries pour les professionnels

Comme les 29 déchetteries du SYDED sont accessibles aux professionnels, un nouveau document a été créé à leur attention pour clarifier les conditions d'accès, les catégories de déchets acceptés/refusés, ainsi que pour promouvoir les bonnes pratiques à adopter. Cette brochure est remise, à chaque client, en même temps que sa carte individuelle d'accès.



Perspectives pour l'année 2019

- Réaliser la signalétique du circuit de visite du nouveau centre de tri de Catus.
- Mener une campagne de communication générale pour inciter au recyclage du verre.

PRÉVENTION DES RISQUES

L'année 2018 a été une année de structuration de notre démarche qualité, sécurité et environnementale. En effet, dans la perspective d'une certification selon les normes internationales ISO 9001/2015, OHSAS 18001 et ISO 14001/2015, les procédures ont été revues pour assurer une meilleure prise en compte des risques : mise à jour de nos analyses environnementale et prévention des risques, formation des agents aux procédures d'urgence, nombreux audits internes y compris de fournisseurs, contrôle des installations, etc.

SANTÉ - SÉCURITÉ

La prévention des risques touchant la santé et la sécurité des agents du SYDED est pilotée par le service des ressources humaines. À partir de l'analyse des situations de travail ainsi que de la réglementation, des moyens de maîtrise des risques sont mis en place.

Le CHSCT

La Délégation Unique du Personnel (DUP) a nommé 4 référents Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail. Les membres de la DUP se réunissent à minima 4 fois par an sous la présidence de la Direction en compagnie des institutionnels (CARSAT, médecine professionnelle, inspection du travail) pour traiter des sujets en lien avec l'hygiène et la sécurité. En 2018, la DUP a également été amenée à analyser sur le terrain un accident du travail grave et à étudier la mise en place de la géolocalisation dans les véhicules.

L'Évaluation des risques professionnels

L'ensemble des postes du SYDED fait l'objet depuis plusieurs années d'une analyse afin d'identifier les situations dangereuses et de mettre en place des actions de prévention visant à supprimer ou, à défaut, réduire les risques. Aussi, en cas de modifications intervenues dans l'organisation ou l'environnement de travail, les évaluations sont mises à jour.

En 2018, la grille d'identification des risques a évolué afin de mettre en avant les situations dangereuses dont l'impact est différent entre un homme et une femme. Cette mesure découle de l'accord sur l'égalité homme/femme.

Le plan d'action sécurité

L'ensemble des actions de prévention est regroupé dans un plan d'action. Il s'agit de prévenir les accidents et les maladies professionnelles, mais également d'améliorer les conditions de travail des agents. Toutes les actions sont priorisées afin de les mettre en œuvre selon l'importance du risque à éviter.

En 2018, des points d'accueil pour les visiteurs regroupant les équipements de protection à leur fournir et les consignes à leur décrire ont été mis en place sur les bases de valorisation des déchets et au siège.

La formation des agents

La formation dispensée aux agents sur la sécurité est une priorité.

En plus de ses obligations légales, le SYDED a financé une part non négligeable de formations sur ses fonds propres.

En 2018, 68 agents ont été formés à la sécurité sur les thèmes de la conduite d'engins en sécurité, l'habilitation électrique...

ENVIRONNEMENT

Le SYDED a dû traiter 2 accidents environnementaux au cours de l'année 2018 : un incendie dans le silo bois de la chaufferie de Catus et une auto-inflammation de compost à Figeac. Ces accidents, très localisés, ont pu être traités et aucune conséquence significative sur l'environnement ou les tiers n'a été relevée. Les services de l'État en ont été informés.

13 incidents environnementaux ont également été recensés dont plusieurs déversements accidentels (fuite hydraulique sur engin, renversement de cuve, etc.) ou malveillants de produits au sol. Tous ces incidents ont été circonscrits en interne et ont donné lieu à des actions correctives.

Au niveau administratif, le service Qualité Environnement a œuvré pour l'obtention des autorisations administratives nécessaires pour le futur centre de tri de déchets ménagers de Catus ainsi que pour l'agrandissement de l'ISDI de Lalbenque. À noter que, conformément aux évolutions réglementaires récentes, ces actions ont nécessité deux enquêtes publiques qui n'ont pas amené de contestations particulières.

Les services de l'État, très actifs, ont, par ailleurs, inspecté 14 ISDI, l'ISDND de Figeac (travaux de réhabilitation de l'ex Centre d'Enfouissement Technique afin de limiter l'impact environnemental) et le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste. Les actions menées pour répondre à différentes demandes de la DREAL s'inscrivent naturellement dans la démarche de certification qui devrait aboutir en 2019.



LEXIQUE

Base de valorisation : site regroupant plusieurs équipements tels qu'un centre de tri, une plateforme de compostage, une déchetterie...

Centre de tri : lieu où sont triés par matériaux les emballages ménagers et les papiers issus de la collecte sélective afin d'être acheminés vers leurs filières de recyclage.

DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement) ensemble des meubles des particuliers, en incluant les éléments d'ameublement, selon les fonctions réparties en 10 catégories (litière, salon, chambre à coucher...)

Déchetterie (ou déchèterie) : espace aménagé, gardé et clôturé, destiné à réceptionner des déchets volumineux, des déchets verts et des déchets ménagers spéciaux dont les particuliers ne peuvent se défaire par la collecte des ordures ménagères.

Déchets ménagers : ensemble des déchets produits par les particuliers (ordures ménagères, déchets volumineux, déchets végétaux, déchets ménagers spéciaux).

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : déchets provenant de traitements médicaux dont les risques sanitaires obligent à un traitement spécifique.

Déchets assimilés : déchets issus essentiellement de l'artisanat et du commerce, de même nature que les déchets ménagers avec lesquels ils sont collectés.

Déchets Industriels Banals (DIB) : déchets non dangereux et non inertes produits par les professionnels, suivant des filières de traitement identiques à celles des ordures ménagères.

Déchets inertes : déchets stables dans le temps et dont le stockage n'entraîne aucune pollution (déchets de démolition, déblais, briques, tuiles...).

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) : déchets issus de tous les produits qui fonctionnent grâce à un courant électrique ou électromagnétique. Les DEEE se déclinent en 5 grandes familles : gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, petits appareils en mélange, écrans et moniteurs, lampes à décharges.

Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : déchets contenant des éléments nocifs pour l'homme et l'environnement nécessitant un traitement particulier.

Déchets non valorisables (ou déchets ultimes) : déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités notamment par extraction de leur part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant.

Déchets organiques : déchets composés de matière ayant la propriété de fermenter.

Déchets recyclables : déchets d'emballages ménagers (bouteilles, boîtes...) et papiers récoltés en vue d'une valorisation de la matière par le recyclage.

Déchets volumineux : déchets apportés en déchetterie en raison de leurs dimensions (ferrailles, gros cartons, "encombrants").

Garde-corps : Dispositif antichute composé d'un ensemble d'éléments formant une barrière de protection placée sur les quais de déchetteries afin d'empêcher la chute accidentelle d'une personne.

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes (CET de classe 3).

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (CET de classe 2).

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : part des ordures ménagères restant après collectes sélectives (bac marron/gris).

Plateforme de valorisation : aire étanche sur laquelle les végétaux sont transformés en compost et le bois non traité en combustible pour alimenter les chaudières des réseaux de chaleur.

Quai de transfert : lieu de transit où les déchets sont regroupés avec ceux d'autres collectes lorsque les sites de traitement sont trop éloignés, ce qui permet d'optimiser les transports.

Refus : erreurs de tri éliminées au centre de tri et renvoyées vers les ISDND ou les incinérateurs.

REP (responsabilité élargie du producteur) : s'appuie sur le principe du "pollueur-payeur", : les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits.

Traitement : ensemble des processus qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux ou à en favoriser les valorisations.

Une question sur le tri des déchets recyclables,
les déchetteries ou le traitement des déchets ? Appelez le SYDED !

INFO TRI : 05 65 21 54 30 | SYDED-LOT.FR

Numéro non surtaxé



SYDED du Lot - Les Matalines 46150 CATUS

Tél. 05 65 21 54 30 - Fax 05 65 21 54 31 - E-mail : accueil@syded-lot.fr - Site Internet : www.syded-lot.fr